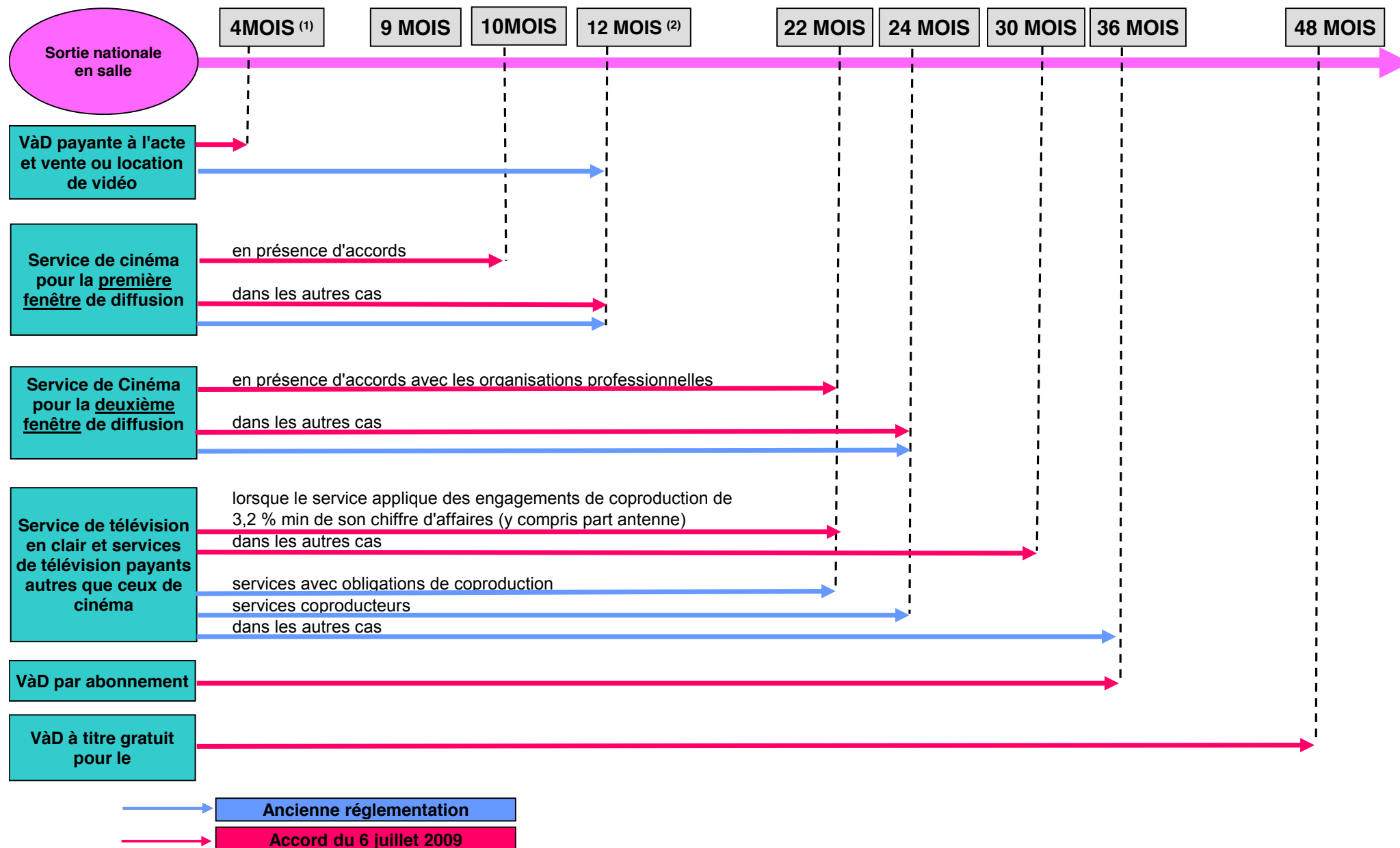


L'accord du 6 juillet 2009 relatif à la chronologie des médias et l'ancienne réglementation



⁽¹⁾ Possibilité de dérogation à 4 semaines minimum

⁽²⁾ Possibilité de dérogation à 6 mois